

quelque chose de plus ridicule, monsieur l'Orateur, que cette nomenclature et cette définition que le ministre propose dans le bill actuellement à l'étude?

On nous propose également de faire tomber sous le coup de la loi les personnes dont le consentement serait extorqué, soit par la peur, soit par la menace. Le ministre sait très bien ou devrait savoir que lorsqu'une personne de sexe masculin abuse ou peut abuser d'une autre personne du même sexe, dans l'intimité, que la preuve de la menace ou de la peur sera difficile à faire. Comment le ministre pourrait-il protéger les personnes qui sont soumises à la violence d'un homosexuel pervers ou prostitué? Le gouvernement ne propose aucun moyen pour remédier à cette situation.

Le bill est à l'effet que si une personne est aliénée ou retardée mentalement, elle n'a pas connaissance de ses actes. L'offensant sera toutefois passible d'être poursuivi en vertu du Code criminel. Mais comment fera-t-on la preuve qu'il n'y avait que deux personnes dans la pièce? Comment pourra-t-on poursuivre ceux qui contreviendront aux dispositions du bill omnibus?

Le ministre de la Justice n'a pas pensé à ces considérations-là. Il veut simplement que la mise aux voix ait lieu le plus tôt possible. Il désire accélérer l'adoption d'un projet de loi qu'il prétend libéral mais qui, à mon avis, est vraiment rétrograde, étant donné notre société actuelle.

Le gouvernement, monsieur l'Orateur, pousse plus loin l'illogisme de son attitude puisque, dans le même bill, il propose de traiter comme criminel tout individu qui aura consommé une certaine quantité d'alcool et dont les policiers pourront démontrer que...

M. Cantin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'honorable député sort encore du sujet que nous étudions actuellement, savoir l'article 7. Ce n'est pas le moment de traiter de l'alcootest, du test de l'haleine, ou de tout autre sujet dont on sera saisi en temps utile. Je crois que l'honorable député devrait s'en tenir à l'article 7.

M. Valade: Monsieur l'Orateur,...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Le député veut-il commenter le rapport au Règlement?

M. Valade: Oui. Je trouve cela ridicule. Je fais un rapprochement entre l'amendement proposé et d'autres mesures législatives afin de souligner l'illogisme de la situation qu'établira le bill à l'étude. C'est là mon intention.

M. l'Orateur suppléant: J'ai écouté assez attentivement le député. Telle était bien son

intention, je suppose. Je dois rappeler à la Chambre qu'en vertu du Règlement le débat doit porter aussi rigoureusement et aussi directement que possible à l'amendement. Je dois malheureusement ajouter que le temps de parole du député est expiré. La Chambre consent-elle à accorder plus de temps au député?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je vous remercie, mais je dois dire que j'ai été interrompu à plusieurs reprises par des rappels au Règlement et des questions de privilège. Mon discours tire à sa fin.

Monsieur l'Orateur, il me reste à dire que nous avons pas mal discuté de cette question et que nous n'avons pas été en mesure de convoquer d'experts en cette matière pour que l'on puisse vraiment se faire une opinion susceptible d'aider les législateurs à prendre une décision. À mon avis, nous devrions nous poser la question suivante: Y a-t-il vraiment avantage à voter maintenant cet article du bill? Ne serions-nous pas en mesure de nous demander si la libération ou la légalisation de l'homosexualité va améliorer notre société ou la moralité publique?

Si l'on adopte ce bill, sera-ce un exemple de «leadership» que nous pourrions donner à notre jeunesse? Quel bénéfice—et je m'adresse au ministre de la Justice—les citoyens canadiens retireront-ils de cet amendement au Code criminel? Aidera-t-il l'homosexuel ou la lesbienne à se réhabiliter? De quelle façon le gouvernement a-t-il l'intention de traiter, en vue de leur adoption, de ces mesures de réhabilitation? Et pourquoi a-t-on si hâte de faire adopter le bill actuel?

Par contre, monsieur l'Orateur, à mon avis, il existe des questions que nous pourrions nous poser sur les avantages qu'il y aurait à remettre l'étude de cet article à plus tard.

Par exemple, on pourrait faire une étude en profondeur du problème de l'homosexualité. On pourrait également cataloguer cette tendance selon sa valeur; on pourrait fournir des moyens adéquats visant à favoriser la réhabilitation. De plus, on pourrait prendre les mesures nécessaires pour protéger nos jeunes contre la corruption des pervers et des prostitués dans ce domaine et donner aux autorités, aux corps policiers, les moyens requis pour appliquer la loi lorsqu'elle sera adoptée.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous discutons d'un projet de cette importance, comme le dit le ministre de la Justice lui-même, je pense qu'il est nécessaire et important de savoir ce qu'est l'homosexualité. Qu'est-ce qu'un homosexuel? Est-ce un malade ou un criminel? S'il s'agit d'un malade, doit-il être catalogué